**Notion: N0210**

**Notion originale: dialectal form**

**Notion traduite: forme dialectale**

**Document: D025**

Titre: Linguistic Policies and the Survival of Regional Languages in France and Britain

Titre traduit: Les politiques linguistiques et la survie des langues régionales en France et en Grande Bretagne

Type: linguistique - ouvrage monographique

Langue: anglais

Auteur: JUDGE, Anne

Ed. :Palgrave Macmillan, Basingstoke, Hampshire & New York, 2007, 265p.

Extrait E1949, p. 217

Another problem was establishing a standard norm to be used in official contexts. A reform Committee was set up by the government in Dublin to select the most appropriate forms, which were to be chosen from the three main dialects, Connacht, Munster and Ulster. The aim was to end up with a simplified system, but without any of the chosen forms being in any way reconstructed. The brief was to combine aspects of all three dialects, to form a whole. But the end product was not received by all with equal enthusiasm as the way towards a codified and therefore usable national language. Some felt that the language planners had not been fair to all the dialects, and that Ulster Irish in particular had had a raw deal. Others found the rules too strict, and resented not being allowed enough freedom to use dialectal forms. Others favoured more or less borrowings from English. This led to the idea that the rules could be relaxed in all non-formal domaines, i.e. they only had to be strictly adhered to in legal and official documents.

Un autre problème était d'établir une norme standard à utiliser dans les contextes officiels. Un Comité de réforme fut créé par le gouvernement à Dublin pour sélectionner les formes les plus appropriées, lesquelles seraient choisies à partir des trois dialectes principaux, ceux de Connacht, de Munster et d'Ulster. L'objectif était de produire à terme un système simplifié, sans toutefois avoir reconstruit, en aucune manière, une des trois formes choisies. Le cahier des charges était de combiner des aspects des trois dialectes pour former un ensemble uni. Mais le produit fini n'a pas été accueilli par tous avec le même enthousiasme en tant que moyen conduisant vers une langue nationale qui serait codifiée et donc utilisable. Certains considéraient que les planificateurs linguistiques n'avaient pas été équitables envers tous les dialectes et que, notamment, l'irlandais d'Ulster avait reçu un traitement injuste. D'autres trouvaient que les règles étaient trop strictes et ils en voulaient au manque de liberté d'utiliser les formes dialectales. D'autres encore défendaient un plus grand ou plus petit nombre d'emprunts venant de l'anglais. D'où l'idée de pouvoir assouplir les règles dans tous les domaines non formels, c'est-à-dire, celles-ci devaient être strictement appliquées dans les documents juridiques et officiels uniquement.